

Direction : Direction Citoyenneté, Politique de la ville

Vie associative

REF : VIEASSOC2008006

OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle de 738,50 € à l'association Vilette Loisirs et Culture

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Considérant qu'il y a lieu de soutenir l'initiative de l'association Vilette Loisirs et Culture à la hauteur du coût de location d'un autocar,

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union du Nouvel Aubervilliers» s'étant abstenus.

DELIBERE :

Article unique : Attribue une subvention exceptionnelle de 738,50 euros (sept cent trente-huit euros et cinquante centimes) à l'Association Vilette Loisirs et Culture

Le Maire